

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ST PIERRE DELS FORCATS
EN DATE DU JEUDI 10 JANVIER 2019 à 19H30**

Présents: M. BLANQUE Pierre, M. ECHARD Vincent, M. GAURENNE Claude, Mme GOSSET Julie, M. MOLINIER Jean-Luc, M. PALAU Henri,

Absents: Mme PALAU Sandrine, M. BONO Jean-Pierre. Mme CAZEILLES Joelle, M. RODRIGUEZ Antoine

Convocation: 4/1/19

Secrétaire de séance: M. Henri PALAU

Préambule : approbation compte-rendu de la dernière réunion du CM

1/ Suite contentieux communauté de communes :

M. le Maire donne lecture du courrier du tribunal administratif de Montpellier faisant le point des recours de la commune contre la communauté de communes, appuyés par les déférés préfectoraux concernant : le transfert partiel de la compétence scolaire au sein de la communauté (sans Font-Romeu/Bolquère), la hausse fiscale communautaire puis le rendu fiscal qui a suivi de la communauté vers Font-Romeu/Bolquère pour financer leur scolaire ,et la transformation de ce retour fiscal en dotation de solidarité communautaire pour Font-Romeu/ Bolquère.

Dans ce contexte, le tribunal propose une médiation entre les parties afin de trouver une issue à ce litige.

M. le Maire précise que cette médiation ne stoppe pas le contentieux et que l'on peut arrêter la médiation à tout moment.

Le conseil valide cette proposition.

M. le Maire propose toutefois d'introduire un nouveau recours conservatoire contre les conventions de gestion entre la communauté de communes et Font-Romeu/ Bolquère pour exercer la compétence scolaire tant que la lumière ne sera pas faite sur la totalité de ce dossier.

Le conseil délibère en ce sens et demande la prise en compte de cette affaire dans le cadre de notre protection juridique pour prise en charge financière et demande la poursuite du dossier avec le même avocat qui a suivi le dossier.

2/ Questions diverses :

- Motion contre l'encaissement des recettes forestières par l'onf en lieu et place des communes- validation du principe de mise en concurrence des travaux forestiers
- Paiement sacem pour le comité
- Information sur la commission de sécurité qui s'est tenue avant la séance du conseil et l'ouverture du domaine samedi.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h30.

Le Maire

Jean-Luc MOLINIER,

Le secrétaire de séance,

Henri PALAU,